



d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

12, rue Cabanis 75014 Paris
tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09
mail: snuenat@snuiep.com
site: www.snuiep.com



Avec le SNUEP-FSU, tout au long de votre formation

En juin, à l'occasion des rencontres avec le nouveau ministre, nous avons manifesté notre inquiétude sur l'intégration progressive de l'IUFM dans l'Université, parce qu'elle compromet la spécificité de la formation des PLP. Et nous continuerons à revendiquer l'amélioration de cette formation.

Et nous revendiquons un cadrage national qui assure des moyens pour préserver l'identité et la spécificité de cette formation.

Au SNUEP-FSU, nous nous battons pour la défense des intérêts collectifs de la profession, ce qui passe aussi par une meilleure formation à notre métier.

Au SNUEP-FSU, nous nous battons pour la qualité de l'enseignement professionnel public dans les LP, les SEGPA et les EREA.

Au SNUEP-FSU, nous développons un syndicalisme fidèle aux principes incontournables que sont le pluralisme, la recherche de synthèses et les valeurs laïques de l'enseignement professionnel public.

Soucieux également de vos intérêts professionnels individuels, le SNUEP-FSU jalonnait cette année de points de rencontres et vous proposera différentes publications (brochure reclassement, publication commune INTER, puis INTRA,...). Il vous conviera aussi à des réunions d'informations pour vous défendre, vous aider dans votre établissement et à l'IUFM.

**Nous sommes à vos côtés pour faire entendre vos droits. N'hésitez pas à contacter les responsables académiques du SNUEP (voir page 2).
Adhérez au SNUEP-FSU !**

Bernard BERGER,

responsable du secteur formation initiale des personnels



Se syndiquer, c'est se donner les moyens :

- de faire respecter ses droits ;
- d'acquérir de nouveaux droits ;
- d'une expression collective, constructive, critique et indépendante.
- d'être dans un syndicat de la FSU, 1^{re} fédération des agents de l'Etat, aux côtés d'autres syndicats d'enseignants, le SNES, le SNUIPP, le SNEP majoritaires dans leur secteurs.

RAPPEL

Comment Payer ?

Par chèque : sous la forme d'un chèque global ou de 2 ou 3 chèques échelonnés jusqu'en avril. Dans ce dernier cas il vous suffit de porter les dates d'encaissement souhaitées au dos de chacun des chèques.

Par prélèvement : remplir autorisation de prélèvement (p. 7).

Cette autorisation est annuelle. Si vous souhaitez reconduire le prélèvement, elle devra chaque année être renouvelée.

Important !

Conformément aux textes en vigueur, 60 % de votre cotisation annuelle est déductible de vos impôts !

Exemple : une cotisation de 124 € (PLP 9^e échelon) ne vous revient en réalité qu'à..... 50 € !

Secrétaires académiques

Aix-Marseille

Christian PERU, peru.christian@9online.fr
Tél. : 06 67 39 89 38, Bourse du travail, 23, boulevard Charles-Nedelec
13003 Marseille

Amiens

Philippe ETHUIN, sneup.ethuin@voila.fr
Tél. : 03 22 91 97 42, 32, boulevard de Pont-Noyelles, 80090 Amiens

Besançon

Mathieu LARDIER, sneup90@wanadoo.fr, besancon@sneup.com
Tél. : 03 81 81 87 55, 24, place Marulaz, 25000 Besançon

Bordeaux

Olivia MEERSON, bordeaux@sneup.com
Tél. : 06 72 62 72 18, 30, rue Argenterie, 64100 Bayonne

Caen

Sandrine GODARD, sneup-caen@sneup.com
Tél. : 06 84 01 46 79, 02 33 03 00 26, 60, rue du Roule-Prolongé,
50100 Cherbourg-Octeville

Clermont-Ferrand

Guy BERLIOUX, guy-berlioux@sneup.com
Tél. : 04 78 53 28 60, 282, route de Genas, 69500 Bron

Corse

Marie FOATA, marie.foata@wanadoo.fr
Tél. : 06 23 05 27 65, Centre syndical Martinelli, immeuble Beaulieu,
avenue Kennedy, 20090 Ajaccio

Créteil

Gérard RUMEAU, sneup.creteil@wanadoo.fr
Tél. : 01 43 77 02 41, SNUEP-FSU, 13, rue des Archives, 94000 Créteil

Dijon

Didier GODEFROY, sneupdijon@wanadoo.fr
Tél. : 03 80 43 23 07 - 06 83 08 11 58, 19 C, rue Bel Air, 21000 Dijon

Grenoble

Jean-Yves GOBREN, sneupGre@wanadoo.fr
Tél. : 04 76 09 49 52, 15, rue de Quirole, 38170 Seyssinet-Pariset

Guadeloupe

Sandrine STEFKOVIC, guadeloupe@sneup.com
Tél. : 05 90 90 10 21, 2, résidence Les Alpinias, Morne-Caruel,
97139 Les Abymes

Guyane

Nicolas DESPOUX, sneupguyane@wanadoo.fr
Tél. : 06 94 41 42 84
entrée Petit-Lucas, chemin Troubiran, 97300 Cayenne

Lille

Gérard DUTILLY, lille@sneup.com
Tél. : 03 20 61 08 22, 38, boulevard Van-Gogh, 59650 Villeneuve-d'Ascq

Limoges

Béatrice GAUTHIER, sneup.limoges@wanadoo.fr
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 08 09 41 74, 59, rue Noël-Boudy, 19100 Brive

Lyon

François CLEMENT, lyon@sneup.com
Tél.-Fax : 04 78 53 28 60
SNUEP-FSU, bourse du travail, salle 44, 205, place Guichard, 69003 Lyon

Martinique

Eric LASSONNIER, elassonnier@wanadoo.fr
Tél. : 05 96 64 42 37, 31, lotissement des tropiques, 97200 Fort-de-France

Mayotte

Sneup-Fsu, sneupnat@sneup.com
Tél. : 01 45 65 02 56, 12, rue Cabanis 75014 Paris

Montpellier

Dominique MULLER, sneup.montpellier@wanadoo.fr
Tél. : 04 66 27 14 04, 75, impasse des Ronces, 30000 Nîmes

Nancy

Patrick LANZI, lanzi.patrick@wanadoo.fr
Tél. : 03 83 72 28 53 - 06 66 77 88 40, 1, place de l'Eglise, 54450 Herbeviller

Nantes

Martine TEISSIER, nantes@sneup.com
Tél. : 06 76 79 08 16, maison des syndicats, 8, place de la Gare de l'Etat,
case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2

Nice

Andrée RUGGIERO, andree.ruggiero@wanadoo.fr
Tél. : 04 94 30 01 09 - 06 79 44 06 81, cité Monmousseau, bâtiment CD,
73, rue Ravel, 83500 La-Seyne-sur-Mer

Nouvelle-Calédonie

Michèle CORDIER, michele.cordier@canl.nc
Tél. : 00 687 24 01 84, B.P. 4261, 98847 Nouméa Cedex

Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI, sneup.orleans-tours@tele2.fr
Tél. : 02 38 37 04 20, 41, boulevard Buyser, 45250 Briare

Paris

Christine GUENARD, Sneup-fsu-paris@club-internet.fr
Tél. : 06 77 56 43 67, 12, rue Cabanis, 75014 Paris

Poitiers

Marie-Caroline GUERIN, mccguerin@9online.fr
Tél. : 06 67 39 89 38, 12, rue Cabanis, 75014 Paris

Polynésie

Maryline DUMAS-DELAGE, dumas-delage@bigfoot.com
Tél. : 06 89 72 14 76, BP 52973, 98716 Pirae-Tahiti

Reims

Régis DEVALLE, regis-devalle@sneup.com
Tél. : 06 12 68 26 60, 24, rue du Lieutenant Chauré, 51340 Mauraup-le-Montois

Rennes

Annie SEVENO, seveno.annie@wanadoo.fr
Tél. : 02 99 83 46 34, 06 16 84 41 24,
131, rue Belle Epine, 35510 Cesson-Sévigné

Réunion

Cendrine PEIGNON, sneupreunion@wanadoo.fr
Tél. : 02 62 58 78 07, 06 92 61 93 31, 810, Rocade Sud, 97440 Saint-André

Rouen

Jérôme DUBOIS, rouen@sneup.com
Tél. : 02 35 62 11 71, 4, rue Louis-Poterat, 76100 Rouen

Strasbourg

Jacques SCHUHMACHER, strasbourg@sneup.com
Tél. : 03 89 24 14 28, 17 rue de Gaschney, 68180 Harbourg-Wihre

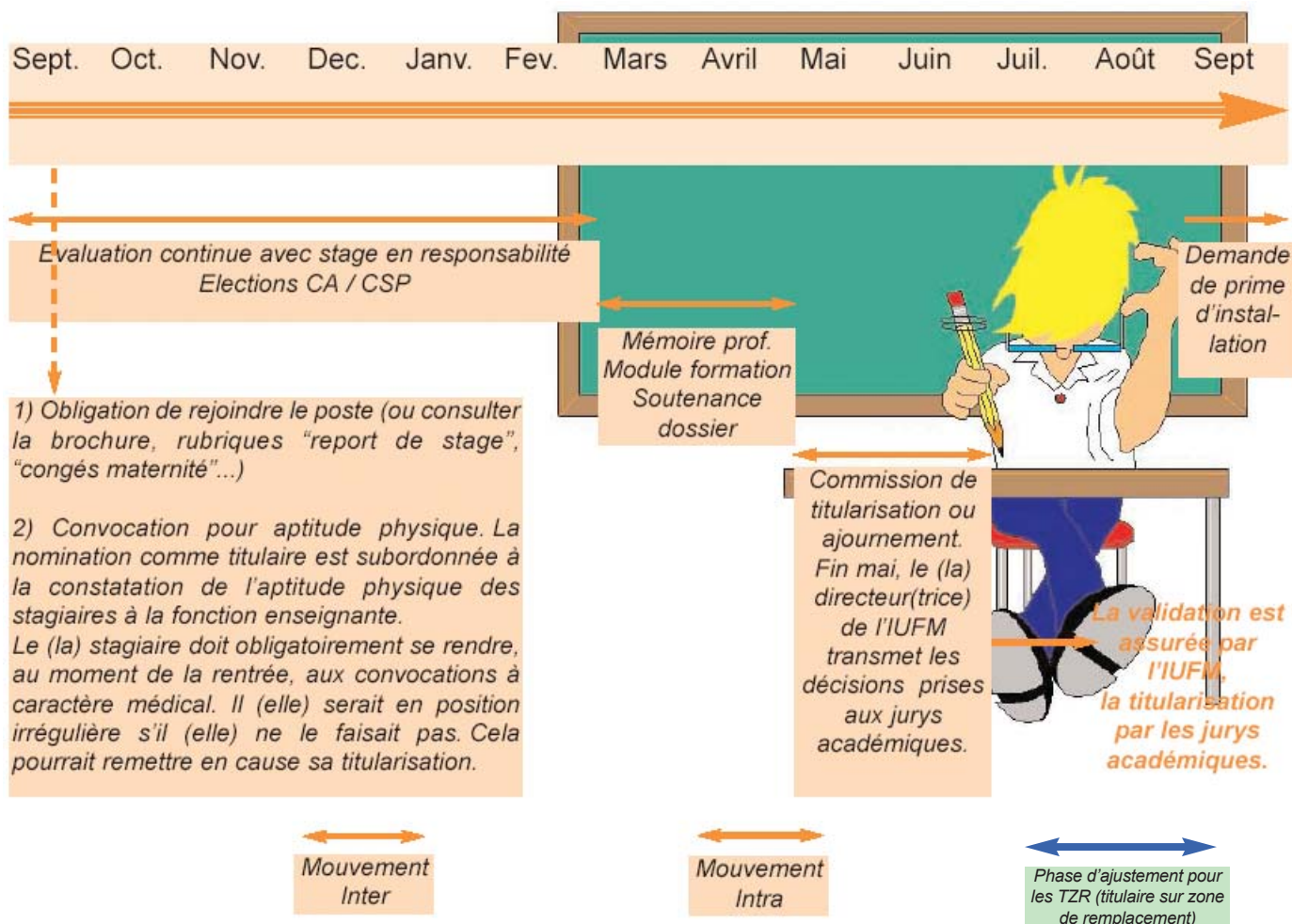
Toulouse

Didier CILIBERTI, dciliberti@free.fr
Tél. : 05 61 43 60 60, SNUEP FSU 31,
3, chemin du Pigeonnier-de-la-Cépière, 31081 Toulouse

Versailles

Pierre MENIGOZ, pierre-menigoz@sneup.com
Tél. : 01 30 70 04 18, 4, allée du Dauphiné, 78140 Vélizy-Villacoublay

Directeur de la publication : Gérard Blancheteau. - N° CP : 1006 S 05844 - ISSN : 1762-2808. - Imprimerie : SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris
1 euro. - Pub : C. Poitevin, 05 65 11 00 79



A L'ISSUE DU STAGE

Validation de la formation = 36 semaines

Validation et titularisation sont deux procédures distinctes : pour les PLP et CPE "en formation", la validation est assurée par l'IUFM et la titularisation par les jurys académiques.

Stagiaires IUFM : la validation est le résultat d'une évaluation continue, de la rentrée de septembre au 30 juin. Elle prend en compte 3 éléments :

Le stage en responsabilité : 216 heures pour l'enseignement général, 288 heures pour l'enseignement technologique et professionnel, 432 heures pour les CPE (12 heures par semaine).

Les formateurs effectuent différentes visites d'évaluation. En cas de difficulté, l'IUFM peut organiser une évaluation formelle (visite complémentaire), effectuée par des formateurs différents et avec un membre de l'inspection.

Le mémoire professionnel : Il fait l'objet d'une présentation orale, individuelle, devant un jury désigné par l'IUFM, avec la présence du directeur de mémoire. La soutenance est publique.

Les enseignements : (ou aptitudes et acquisition des connaissances). Ils sont appréciés par un jury désigné par l'IUFM. La composition des 3 jurys ou commissions correspondant aux 3 éléments du stage, relève de la compétence de chaque IUFM, qui doit assurer la séparation entre les 3 modalités d'évaluation et la pluralité des avis. Les modalités variées d'évaluation de la formation sont définies par le CA de l'IUFM, après consultation du CSP.

Le stagiaire doit obtenir la moyenne quel que soit le type d'épreuve qu'il passe.

Sur la base des rapports des 3 jurys, une commission de validation prépare un rapport individuel sur chaque stagiaire.

Titularisation

Elle est prononcée par les jurys académiques, à partir des dossiers des stagiaires transmis au Recteur par l'IUFM.

Les règles sont communes à tous les stagiaires. Les PLP passent le CAPLP (Certificat d'Aptitude) ou l'EQP (Examen de Qualification Professionnelle), les CPE le CACPE.

Les jurys sont académiques et siègent deux fois :

1) Au plus tard le 15 mai, l'inspecteur remet un avis (favorable, défavorable ou réservé) sur les stagiaires. Celui-ci s'appuie sur une évaluation qui peut prendre la forme d'une inspection. Le jury siège alors en "première délibération" et établit la liste des admis.

2) Si le stagiaire n'est pas admis, il doit être informé d'une nouvelle inspection, obligatoire.

Elle peut porter sur une séquence d'enseignement dispensée, sur l'aspect didactique de la discipline ou sur une approche pédagogique plus large. Un rapport doit ensuite être établi de manière à ce que la deuxième délibération du jury puisse émettre un avis favorable, un refus définitif ou propose un renouvellement de stage. Le jury établit la liste des admis.

Fiche syndicale de reclassement



Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL :

“Je souhaite que le SNUEP-fsu me communique toutes les informations concernant ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatiques, et ce dans les conditions fixées par la loi n° 78/7 du 6/1/78, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations me concernant.”

Académie :

Discipline :

Date : Signature :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille : Né(e) le :

Adresse personnelle :
.....
.....

Tél : Mél. :

Etablissement dans lequel vous effectuez votre stage en situation :

Nom :

Adresse :
.....
.....

Tél : Mél. :

Précisez le type de concours interne externe réservé examen professionnel 3° concours

Précisez votre niveau d'étude bac + 2 bac + 3 5 ans de cadre

Avez-vous effectué votre service militaire OUI NON

Si oui, durant combien de mois :

Etiez-vous allocataire IUFM l'an passé : OUI NON

Précisez les différents services accomplis avant cette année, tant dans le privé que dans le public : **(tenir compte des fiches explicatives suivantes et joindre impérativement vos justificatifs).**

.....
.....
.....
.....
.....

Informations complémentaires :

.....
.....
.....

Si vous souhaitez que le SNUEP-fsu vérifie votre reclassement, retournez cet encart central, complété avec tous vos justificatifs au SNUEP académique, voir coordonnées page 2.

Adressez une photocopie de votre dossier et précisez le libellé exact du poste occupé.

I. Activités professionnelles

Secteur privé

A partir de 20 ans

Durée de prise en compte :

2/3 du temps réel

Bac + 3
et au moins 5 ans
d'activités
professionnelles
en qualité
de cadre
(cf. conventions
collectives).

Bac + 2 (matière
où la licence
n'existe pas)
et 5 ans
d'activités
professionnelles.

3^e concours :
bonification
d'ancienneté ou
prise en compte
de l'ancienneté
acquise au titre
des services
antérieurs.
Décret 2002-493,
du 29/03/2002

Diplôme niveau IV
+ 7 ans activités
professionnelles
Diplôme niveau V
+ 8 ans activités
professionnelles.

- Vacances non prises en compte.
- Le certificat de travail doit comporter la date d'entrée et la date de sortie (incluant les congés payés).

Fonction publique

Durée prise en compte :

Titulaires

Cadre A
Indice égal ou à défaut
immédiatement
supérieur à celui
du corps d'origine.

Cadre B
Pas d'ancienneté sur les 5
premières années.
1/2 entre 5 et 12 ans.
3/4 au delà.

Cadre C
Reclassement en cadre B
8/12 pour les 12 premières
années.
7/12 au delà.

Non titulaires

Cadre A
1/2 jusqu'à 12 ans.
3/4 au delà.
Contractuels : article 11.5
du décret 51-1423.
La prise en compte des
services d'agents non-titulai-
res et le classement qui
en résulte ne peut avoir
pour conséquence
de placer le bénéficiaire
dans une situation plus
favorable que celle dont il
relevait.

Cadre B
Pas d'ancienneté sur les 7
premières années.
6/16 entre 7 et 16 ans.
9/16 au delà.

Cadre C
Pas d'ancienneté sur les
10 premières années.
6/16 au delà.

II. Services de surveillance. Maîtres d'internat, surveillants d'externat (MI-SE) en poste sur établissements d'enseignement public : coefficient 100/135 (temps de service X 100/135).

III. Service national. Loi n° 71-424 du code du service national, article L. 63).

- La durée effective est prise en compte, soit :
- 10 mois pour : service militaire, police nationale, sécurité civile ;
 - 16 mois pour : coopération, aide technique ;
 - 20 mois pour : objecteur de conscience.

IV. Services d'enseignement

Secteur public

Est pris en compte :

- Tout service d'enseignement quels que soient :
 - l'administration d'exercice ;
 - l'ordre d'enseignement (sauf supérieur) ;
 - la qualité de l'enseignement (titulaire, auxiliaire, contractuel).
- Vacances non comptées.
- Le certificat de travail doit comporter la date d'entrée et la date de sortie (incluant les congés payés).

Titulaires

PLP2, hors classe
Principe des titulaires
du cadre A

Auxiliaires

M.A.	Coefficient
I	135/135
II	115/135
III	100/135

Enseignement privé

Est pris en compte : tout service d'enseignement sauf dans l'enseignement supérieur privé.

Hors contrat
2/3 de X/135

Sous contrat
X/135

V. Concours de recrutement

Préparation :

en tant qu'allocataire

Bonification sur 1/3 du montant de l'allocation

- Allocation d'enseignement.
- Allocation d'année préparatoire à l'IUFM.
- Allocation IUFM.

en tant qu'inscrit au cycle préparatoire

Service effectif dans la catégorie d'agent non titulaire.



Bulletin d'adhésion au SNUEP - FSU

valable du 1/09/2005 au 31/08/2006

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à :
Section Académique ou SNUEP : 12, rue Cabanis 75014 PARIS

Remplissez complètement et LISIBLEMENT ce bulletin, cela facilite le travail des militant(e)s. MERCI

Ancien adhérent N° (facultatif) : _____

M. Mme Mlle

NOM (dans l'ordre si nom composé) : _____

Prénom administratif : _____

Nom de jeune-fille : _____

Date de naissance : ____ / ____ / _____

Bât, Étage, Porte : _____

Lieu-dit : _____

N° rue, boulevard : _____

Boite Postale, Cidex : _____

Code postal : _____

COMMUNE : _____

Tél : ____ - ____ - ____ - ____ Fax : ____ - ____ - ____ - ____

Port : ____ - ____ - ____ - ____

E mail : _____

Spécialité : _____ Code spécialité (si connu) : _____

RESPONSABILITÉS

Secrétaire Local (SL1) :

Secrétaire Local adjoint (SL2) :

Correspondant Local (CL) :

COTISATIONS MÉTROPOLE 2005-2006

Sans traitement	25
Retraité PLP 1	87
Contractuel	6% du traitement net
Outremer et Étranger	Tarification spéciale

Ech	P 2 / CPE		MA		
	CI Norm	HC	1	2	3
Retraité	96	108			
1	87	117	87	78	66
2	93	132	93	81	72
3	96	141	96	87	75
4	99	153	99	90	78
5	105	165	105	93	81
6	111	177	111	96	87
7	117	183	114	99	90
8	126		123	105	93
9	135	Banque :			
10	144	Agence :			
11	159	Chèque :			

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la Loi du 06/01/78.

Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

ACADÉMIE (au 01/09/05) :

Situation administrative

PLP CPE Titulaire

Stagiaire IUFM Stagiaire sur poste

CI Norm HC

MA 1 MA 2 MA 3

Echelon au 01/09/05 : _____

Date de promotion : ____ / ____ / _____

contractuel : indice : _____

Vacataire : Nb d'heures : _____

Emploi : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, Mijen, inspection, ZR, Congés divers) : _____

% temps partiel : _____ %

AFFECTATIONS

Retraité en congé Sans emploi

Affectation administrative : (Etablissement, ZR, ATP)

N° du RNE : _____

Nom : _____

Ville : _____

Lieu de travail (Etablissement)

N° du RNE : _____

LP SEP SES EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement : _____

Ville : _____

COTISATION

Montant : €

Mode de paiement :

Prélèvement (sur banque métropolitaine) :

Renouvellement prélèvement :

Chèque(s) :

Date d'adhésion :

Signature :

PUB